

## SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2020

**L'an deux mille vingt, le onze décembre à 20 heures 30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GARDE, Maire.

**Présents :** Mickaël DUMAS - Joël FLACHAT – Patrick FOURNEL - André FRANC - Jean-Claude GARDE – Gérald GONON - Fabienne MERESSE - Jean-Gérard MERLE – Damien PARET - Renaud PEURON - Chantal PIGNARD BOURGEY – Nelly PORTERON - Véronique POYET - Marie-Thérèse THEVENET

**Absents excusés :** Isabelle BECKER (ayant donné pouvoir à Jean-Claude GARDE) - Damien PARET (ayant donné pouvoir à Gérald GONON)

**Secrétaire de séance :** Renaud PEURON

*Le compte rendu du conseil municipal du 23 octobre 2020 est approuvé à 14 voix pour et 1 abstention.*

*Monsieur Jean-Gerard Merle donne précision sur son abstention: Dommage que le point, voirie 2021, qui était pourtant à l'ordre du jour à la séance du 23/10 n'a pas été abordé, donc quelle décision concernant cette enveloppe ?*

Monsieur le maire indique que l'enveloppe ne sera pas utilisée en 2021 pour être reportée en 2022.

*Monsieur le Maire demande le rajout des délibérations à l'ordre du jour de la réunion.*

**Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de rajouter 3 points supplémentaires à l'ordre du jour de cette réunion.**

### **1- Accès à une parcelle constructible**

Vu la délibération du conseil municipal du 30 mars 2018 instituant une servitude par la parcelle communale cadastrée B 43 pour la création d'un lotissement ;

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil la requête de Maître DUIVON-PAIR-SATRE afin d'approuver le maintien de la servitude de passage dans le cadre d'une vente.

**Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le maintien d'une servitude d'accès à la parcelle, cadastrée section B n°52, par la parcelle communale appartenant à la commune, cadastrée B 43 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant**

### **2- Subvention exceptionnelle au profit du Sou des Ecoles**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition d'un écran interactif porté par l'association du sou des écoles au bénéfice de l'école d'Arthun. Le coût s'élève à 3 468 € TTC. Il fait part au conseil municipal du courrier du département de la Loire accordant une subvention de 2000 euros pour cet investissement. Il suggère au conseil municipal de verser une subvention d'un montant de 1 468 € à l'association.

**Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le versement de la somme de 1 468 € au Sou des Ecoles à titre exceptionnelle, qui sera inscrite sur le budget de l'année 2021.**

### **3- Modification de la Taxe d'Aménagement, exonération des abris de jardin**

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-9 ;

Vu la délibération du 9 septembre 2011 instaurant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Monsieur le Maire propose la suppression de la taxe d'aménagement pour la construction des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'exonérer en application de l'article L. 331-9 8° du code de l'urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

### **4- Décision modificative n°2**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une augmentation de crédits pour pouvoir intégrer les frais d'études des travaux de rénovation de l'appartement communal de 2017 à la demande du trésor public de Boën (opérations d'ordre).

Monsieur le Maire propose les écritures suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Investissement</b>				
D 2132 - 041 Immeubles de rapport		4 053,51		
R 2031 - 041 Frais d'études				4 053,51
<b>Total</b>		<b>+ 4 053,51</b>		<b>+ 4 053,51</b>

Considérant le projet de décision modificative n°2 pour l'exercice 2020 du budget principal,  
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n°2 de l'exercice 2020 conformément au tableau ci-dessus.**

### **5- Convention de déneigement avec la Sarl TISSEUR**

Monsieur le Maire rappelle la convention de déneigement pour la période du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 2018 avec la Sarl TISSEUR.

Il explique les points essentiels : intervention sur appel du Maire du samedi matin 8 h au dimanche soir 18 h au tarif horaire de 40 € HT, avec mise à disposition du tracteur et de la lame de la commune, ainsi que de la clé du local technique.

**Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **valide la convention de déneigement,**
- **donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signer.**

### **6- Approbation convention de transport service de fourrière animale**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention signée avec la Fourrière du Domaine des Mûriers à Saint-Etienne le Molard pour l'année 2020.

Monsieur le Maire précise que la capture et le transport des animaux errants dépendent du pouvoir de police du Maire. A ce titre, elle présente aux membres du conseil une convention destinée à la prise en charge d'un animal sur la commune, transport compris.

Monsieur le Maire rappelle qu'aucun frais n'est imputable à la commune si elle se charge d'amener les animaux en fourrière. En revanche, des frais de capture (de 15 à 25 €) ainsi que de transport (sur un barème kilométrique de 0,70 €/km le déplacement aller/retour) sont à la charge de la commune lorsque la prise en charge de l'animal est effectuée par le Domaine des Mûriers et quand le propriétaire n'est pas retrouvé, ou lorsqu'il refuse de récupérer l'animal.

**Où cet exposé, et après avoir pris connaissance des termes de la convention, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **approuve la convention de transport service fourrière animale proposée par le Domaine des Mûriers,**
- **autorise le Maire à la valider pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.**

**7- Rénovation de la Salle des fêtes :\***

La demande de devis a été stoppée car au-delà de 40 000 euros, un appel d'offre est nécessaire, ainsi qu'un architecte.

Jean Gérard MERLE évoque les devis reçus :

- 2 devis pour la dépose (toiture et faux plafond) et le désamiantage :
  - pour 21 874 .67 euros HT,
  - pour 19 930 euros HT,
- 1 devis pour la couverture en fibrociment à l'identique : 11 838.04 euros HT

Pour la menuiserie, seulement une entreprise a répondu : changement des portes et fenêtres pour un coût de 17 796 euros HT.

Suite à la consultation de l'architecte des bâtiments de France, les tuiles Canales sont préconisées. La charpente ne peut pas supporter le poids des tuiles.

Les bacs aciers sont interdits, mais le fibrociment gris serait apparemment autorisé.

Plusieurs élus se sont déplacés à Palogneau pour visiter la salle des fêtes rénovée, pour laquelle un architecte est intervenu.

Pour une estimation de 250 000 euros, le coût des honoraires est de 11 % et 2.2 % pour l'économiste soit 27 000 euros.

Monsieur le Maire propose de consulter d'autres architectes, avant de prendre une décision.

**8- Construction d'un local technique :**

Monsieur le Maire présente le projet de construction d'un local technique, ainsi que les devis sollicités à diverses entreprises.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **valide l'opération de construction d'un local technique pour un montant de 8298.93 € HT :**

Nom des entreprises	Travaux	Montant HT
SAGRA	Matériaux divers	1 982.51 €
SAGRA	Béton fouille	1 242.00 €
SAGRA	Béton sol	1 119.00 €
Pierrick PRAS	Dossier Permis de construire	800.00 €
POINT P	Pose du lambris	668.40 €
VILVERT	Huissierie	2 487.02 €

**- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 60 % dans le cadre de l'enveloppe de solidarité auprès du Département de la Loire,**

**- programme l'exécution de ces travaux au 1<sup>er</sup> semestre 2021, et prévoit de les inscrire au budget 2021.**

**- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de permis de construire.**

## **9- Participation citoyenne**

Chaque quartier de la commune aurait un référent pour la vigilance. Monsieur le Maire va solliciter le major de la brigade de gendarmerie de Boën-sur-Lignon afin de venir présenter le dispositif au conseil municipal. Une rencontre sera fixée prochainement.

## **10- Panneau pour la rue Jean de Neufbourg**

Monsieur le Maire fait part des propositions pour la sécurisation de la rue Jean de Neufbourg.  
**Le conseil municipal décide de retenir le panneau « attention marcheurs »**

## **11- Bulletin municipal 2020**

Monsieur PARET étant absent, le bulletin ne peut pas être présenté aux conseillers municipaux, ce soir. Monsieur le Maire explique l'état de l'avancement de la rédaction du bulletin municipal 2020. Monsieur le Maire demande au conseil de fixer un tarif pour l'insertion d'encarts publicitaires dans la prochaine édition du bulletin municipal à distribuer en cette fin d'année, en rappelant qu'une publicité s'élevait pour l'avant-dernière édition à 50 € pour un pavé de 9 x 7 cm.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe les tarifs suivants :**

**- 50 € l'encart publicitaire de 9 x 7 cm**

**- 100 € le double encart publicitaire dans le bulletin municipal 2020.**

**Il est procédé à la rédaction d'une liste d'artisans et entrepreneurs qui ont été sollicités.**

## **12- Conférence Intercommunal du Logement : CIL**

Monsieur le Maire présente le courrier de Loire Forez Agglomération pour la désignation des représentants titulaires et suppléants à la Conférence Intercommunal du Logement CIL.

Il est procédé à un vote.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne :**

**- 1 titulaire : Patrick FOURNEL**

**- 1 suppléant : Jean-Claude GARDE**

**pour représenter la commune lors de la Conférence Intercommunal du Logement CIL.**

## **13- Décision modificative n° 3**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à un virement de crédits afin de pouvoir procéder au règlement du Fonds de Concours de Loire Forez agglomération d'un montant .3 636 € pour la réhabilitation des toilettes publiques de la place de l'Ancienne Gare dans le cadre des chemins de Compostelle.

Monsieur le Maire propose les écritures suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Investissement</b>				
D 2135 - 21 Instal. gén. agenc. aména. cons	3 636,00			
D 2041582 - 204 GFP : Bâtiments et installation		3 636,00		
<b>Total</b>	<b>- 3 636</b>	<b>+ 3 636</b>		

Considérant le projet de décision modificative n°3 pour l'exercice 2020 du budget principal, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n°3 de l'exercice 2020 conformément au tableau ci-dessus.

## **Questions diverses :**

- 1- Sécurisation RD devant la Mairie : Monsieur FOURNEL a rencontré Monsieur JACQUEMONT sur place pour évoquer le problème de sécurisation de la route départementale, notamment l'absence de visibilité lorsqu'un bus est stationné pour le ramassage des voyageurs. Monsieur JACQUEMONT propose de modifier l'implantation du passage piéton pour le déplacer vers la bascule. Le trottoir et la barrière pourraient être prolongés afin de créer un cheminement.
- 2- Fleurissement : Monsieur le Maire propose de modifier le fleurissement existant devant la Mairie. La commission fleurissement est chargée de commander 4 bacs. Des fleurs annuelles seront plantées.
- 3- Chiens divagants : Plusieurs plaintes ont été déposées en Mairie concernant la divagation de chiens. Jean-Claude et Gérald vont aller voir les propriétaires. Un article de rappel sera ajouté dans le bulletin municipal.
- 4- Demande de stage : Une demande de stage pour 3 semaines (3 fois 35 heures) a été reçue en Mairie. La sous-préfecture sera contactée pour connaître les modalités d'accueil d'un stagiaire au niveau du secrétariat de la Mairie, en raison du contexte sanitaire actuel. Le conseil municipal est favorable à cet accueil.
- 5- Absence de l'agent d'entretien.

Fabienne, Patrick et son épouse ont assuré le remplacement de l'agent pendant son arrêt.

Il est demandé l'installation de patères dans le hall pour la cantine afin que les enfants puissent déposer leurs vêtements. Repas de Noël : Fabienne, Renaud, Jean-Claude, Patrick et son épouse se chargeront du service.

- 6- Toilettes publiques : Christophe a terminé l'aménagement en posant du lambris et en finissant la peinture.
- 7- Elagage des arbres : Un arbre a été abattu au lieu-dit les Trouillères. La Société chargée des travaux, s'est aperçue que l'arbre a été vandalisé sur la place du lavoir.
- 8- Pacte de gouvernance : Monsieur GONON relance les élus pour répondre au questionnaire avant le 15 décembre.
- 9- Mail info Mairie : Quelles sont les informations à diffuser ?

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.**

Le Maire,  
Jean-Claude GARDE